

Le château de Porrentruy : vieux récit

Autor(en): **Biétry, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1907)**

Heft 70

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256918>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

LE Château de Porrentruy

VIEUX RÉCIT
par A. BIÉTRY

(SUITE)

Dans la quatrième cellule des Sept Pucelles, on voit aussi, creusé dans le mur le nom de RIAT, du côté du cachot où était enfermé Petignat.

Tous ces affreux cachots se fermaient par des doubles portes, garnies de forts verrous au nombre de trois chacune, dont on voit encore à l'extérieur, du côté gauche de l'encadrement, les énormes boucles en fer qui les retenaient; l'encadrement ou les montants du côté droit, dans lesquels étaient enchâssés les gondes, ont été enlevés et c'est dans la crainte de se faire écraser par la chute des murs que les vendales, qui opéraient ces dévastations, ont laissé subsister la partie qui reste, non toutefois sans faire de grands efforts pour en détacher les anneaux. Ces portes mesuraient un mètre 40 de hauteur et 80 cent. de largeur; leur épaisseur était de six centimètres. Un guichet de 22 centm. carrés était pratiqué dans chacune d'elles et solidement ferré, tant comme moyen de surveillance que pour servir la triste et chétive pitance des prisonniers.

Nous avons donné plus haut les dimensions exigues des ouvertures par lesquelles ces cachots recevaient l'air et le jour. Il faut demeurer un certain temps dans ces

horribles prisons pour s'apercevoir de la lumière qui s'y infiltre par ces étroits conduits. Ces fenêtres dont on aperçoit encore six depuis le dehors, la septième ayant disparu à l'angle de la tour, par la cause que nous avons indiquée, se remarquent à peine, tant elles sont petites au dessus de celles de la cave, jadis le bouteiller. Mais sortons vite de ces affreux réduits, et allons respirer au dehors l'air pur du bon Dieu, car nous en éprouvons grandement le besoin, après une heure passée dans ces lieux de misères, où il nous semblait entendre encore les plaintes et les gémissements de leurs hôtes infortunés de jadis.

Rentrés dans la grande cour nous nous introduisons de nouveau dans le bâtiment de la Chancellerie par la porte rectiligne que nous présente la façade à gauche vers l'ouest. Tout le rez-de-chaussée était occupé par la Chancellerie jusqu'au corridor depuis lequel nous sommes revenus des Sept-Pucelles. Cet appartement était divisé en trois pièces qui donnent sur la cour. Les fenêtres percées dans des murs de deux mètres 30 cent. d'épaisseur, formaient des petits cabinets pour les scribes. La partie du nord séparée de celle dont nous venons de nous occuper, par un long et étroit couloir sombre servait de logements à quelques employés. Au premier étage le conseil aulique et la chambre des finances disposaient de tous les appartements situés vers la cour, de même que de ceux qui donnaient vers le nord et qui étaient destinés aux mêmes usages que ceux du bas. Ceux-ci servent de dortoirs aux vieilles femmes et ceux du haut pour les jeunes filles. La salle du milieu disposée comme salle d'audiences est

actuellement occupée par l'école des filles.

L'officialité occupait l'appartement divisé en trois pièces vers la ville. Un cabinet dans la partie attenante à la tour du Coq renfermait la pharmacie. C'est ici le lieu de nous occuper de cette tour et de sa destination.

La tour du Coq tire son nom des armoiries du prince Christophe de Blarer qui consistaient en un coq rouge, autrement dit de gueules en termes héraldiques sur champ d'argent. Ces armoiries étaient peintes d'une grandeur colossale, ainsi que celles de l'Évêché, à la crosse de gueules sur argent, sur la face extérieure de cet édifice vers la ville. Cette tour avait été restaurée vers 1595 par le dit Prince. Cet édifice porte de nombreuses traces de la fin du XIV^e siècle, alors que déjà on employait le canon à la défense des places. Il y a quatre étages y compris le rez-de-chaussée qui lui-même s'élève considérablement vers le sud au-dessus de la base de la tour. Il a conservé ses meurtrières primitives disposées à défendre en biais le pied même de l'édifice comme aurait pu le faire des machicoulis. Les voûtes circulaires de tous les étages reposent sur un grand pilier central. Chaque étage au-dessus de ce rez-de-chaussée était percé de canonnières ovales permettant de tirer dans toutes les directions, et de battre les approches du Château de trois côtés. Ce n'est qu'en 1756 que le prince Joseph Guillaume Rinck de Balenstein fit convertir ces ouvertures de trois étages par des grandes fenêtres, afin d'éclairer ces salles pour y renfermer les archives de l'Etat. Sous le toit, on remarque encore des embrasures

Feuilleton du *Pays du dimanche* 11

L'invisible aimée

par Jean BERTOT

Huit jours s'écoulèrent ainsi, huit jours pendant lesquels je ne fis pas une seule fois allusion à l'étrange situation où nous étions l'un vis-à-vis de l'autre. Huit jours pendant lesquels je ne pouvais me rassasier de l'entendre. La crainte d'éveiller l'attention des bons Avallonnais par mes débauches de fleurs m'avait fait changer de programme. C'était de Nice désormais, ou de Paris qu'arrivait chaque matin la gerbe ou la corbeille odorante. Tu sais que mes moyens me permettaient cette fantaisie.

Enfin, le huitième jour, je n'y tins plus. Après un morceau qu'elle avait enlevé avec plus de verve et d'ampleur que jamais, je

la suppliai, puisqu'il m'était interdit de la voir, de me laisser au moins lui baiser la main. Elle ne répondit pas. Mais les longues perles de cristal s'écartèrent doucement, et une main charmante parut, main fine, longue, suprême de distinction, délicate d'attaches. Elle se tendit vers moi, et je la sentis qui tremblait sous ma lèvre.

— Maître, dit la voix, vous allez repartir, je pense, pour Paris, pour les villes où la gloire vous appelle. La pauvre fille des bords du *Cousin* ne sera bientôt plus pour vous qu'un souvenir. Elle vous remercie de l'avoir écoutée et d'avoir été le premier être humain qui, depuis bien longtemps, ait jeté un rayon de soleil dans les ténèbres de sa vie.

— Vous êtes aveugle ! m'écriai-je.

— Non. Je vous vois très bien. J'avais aussi vu souvent de vos portraits. Mais je sais bien que je ne vous verrai plus longtemps...

Je ne me trompais pas. La voix tremblait elle aussi. Elle se tut un instant, et retira doucement sa main. Ce fut pour cueillir une des roses qui grimpaient tout autour de la fenêtre. Elle me la donna.

— Gardez-la, dit-elle, en mémoire de votre amie Cécile.

... Ici Daniel Morsans déboutonna sa redingote, et tira d'une poche de côté un élégant étui en or, de la forme d'un portefeuille. Dessus une date était gravée.

Il l'ouvrit.

Il y avait dedans une rose desséchée.

— La voilà, dit-il.

Il la contempla un moment, la referma dans son écrin, et continua.

— Je ne suis pas parti encore, dis-je, et n'éprouve nullement le désir de partir. Bien loin de là. Mais je voudrais, avant que nous ne nous séparions, demain, par exemple, si vous y consentez, ou tout autre jour, que vous m'accordiez une immense faveur.